

38.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions:

(1) De M. l'échevin Larivière, à l'effet d'édicter un règlement permettant à la compagnie du Grand-Tronc de construire un tunnel au-dessous de la rue McGill;

(2) De M. l'échevin Yates, à l'effet d'édicter un règlement amendant le règlement No 343;

(3) De M. l'échevin Proulx, à l'effet d'édicter un règlement fixant le poids du pain;

Il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de préparer des règlements en conséquence, de les faire imprimer et de leur donner leur rang sur l'ordre du jour.

39.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la "Montreal Steel Works" de poser des conduites dans la rue Saint-Etienne,

M. l'échevin O'CONNELL, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, O'Connell, Laviolette, Gaudois, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David et Roy—27.

Contre: Clearihue, L.-A. Lapointe, DeSerres, Mercier et M. Martin—5.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,

Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,

Greffier adjoint de la Ville.

38.—The order of the day being read to consider motions by

(1) Ald. Larivière, for a by-law to allow Grand Trunk Railway Co. to construct a tunnel under McGill street;

(2) Ald. Yates, for a by-law to amend by-law No. 343;

(3) Ald. Proulx, for a by-law to fix the weight of bread; It was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly, to have the same printed and to give the same their rank on the order of the day.

39.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee to allow the Montreal Steel Works to lay pipes in St. Etienne street,

Ald. O'CONNELL moved, seconded by Ald. LARIVIERE,

"That said report be adopted."

The Council divided thereon:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, O'Connell, Laviolette, Gaudois, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David and Roy—27.

Nays: Clearihue, L. A. Lapointe, DeSerres, Mercier and M. Martin—5.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council Adjourned.

L. O. DAVID,

City Clerk.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.



AVIS PUBLIC

QUARTIER OUEST

La charge d'échevin No 1 du quartier Ouest de la Ville étant devenue vacante, par suite du décès de C.-B. Carter, qui occupait cette charge,

Avis Public est par les présentes donné que la nomination des candidats pour remplir cette vacance aura lieu au bureau du greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville, durant les heures de bureau, entre le 25 septembre courant, à midi, et le 1er d'octobre prochain, à midi.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat mis en nomination, ce candidat se trouvera élu *ipso facto*, mais, dans le cas où deux ou plusieurs candidats seraient mis en nomination, un bureau de votation sera accordé et l'élection se fera vendredi, le 12ième jour d'octobre prochain, entre 9 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, aux endroits qui seront désignés dans un avis subséquent.

On pourra, en s'adressant au bureau du soussigné, obtenir des blancs de bulletins de présentation, de certificats d'éligibilité et de dépôt, ainsi que tous renseignements concernant les formalités qui doivent être observées.

L.-O. DAVID,

Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE.

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 17 septembre 1906.



PUBLIC NOTICE

WEST WARD

Seat No. 1 of West ward, of the City, having become vacant owing to the demise of C. B. Carter, who occupied said seat.

Public notice is hereby given that the nomination of candidates to fill the said vacancy will be held at the City Clerk's Office, at the City Hall, during office hours, between the 25th September instant, at noon, and the 1st October next, at noon.

In the event of there being only one candidate nominated, he shall, *ipso facto*, be elected, but in the event of there being two or more candidates, a poll shall be granted and the election shall be held on Friday, the 12th day of October next, between the hours of 9 o'clock in the forenoon and 5 o'clock in the afternoon, at such places as will be specified in a subsequent notice.

Blank forms of nomination papers, certificates of qualification and of deposit, and any information regarding the formalities which must be observed, may be obtained on application at the office of the undersigned.

L. O. DAVID,

City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 17th September 1906.